

Evénements 2023

ACTU

ASA MELUN

EVENEMENTS ANNUELS 2023



- ▶ LE 11/02/2023 et 12/02/2023 : Salon Auto Moto Dammarie les Lys (cartonnerie)
- ▶ LE 11 MARS : Soirée ASA Melun.
- ▶ LE 30 AVRIL 2023 : " Séance de roulage ".
- ▶ LE 15 et 16 OCTOBRE : Course de Côte de Tréchy (77).

DAP CRÉATION

www.asamelun.com



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASA MELUN



ANNEE 2023



VIE DU CLUB

- **COTISATION ANNUELLE ASA MELUN 2023 : 55,00€ (Majorée de la cotisation Ligue IDF de 10€ par licence pratiquant)**
- **REUNIONS DU CLUB** : une invitation sera envoyée systématiquement par mail aux licenciés reprenant toutes les modalités de la réunion (date, heure, lieu, sujets abordés). Ces RDV sont essentiels pour garder un esprit de Club.

DATES DES RÉUNIONS 2023			
FEVRIER :	Mercredi 01	SEPTEMBRE :	Mercredi 06
AVRIL :	Mercredi 05	OCTOBRE :	Mercredi 04
JUIN :	Mercredi 07	NOVEMBRE :	Mercredi 01

Votre présence est fortement attendue à la réunion de **Octobre** car celle-ci aura pour but l'organisation de la Course de Côte de Tréchy 2023.

- **ASSEMBLEE GENERALE** ordinaire et **REMISE DES PRIX** :
Saison 2023 : 13 janvier 2024 (une convocation sera envoyée fin 2023).
- Communiquer tout au long de l'année les **RESULTATS ET PHOTOS** de vos épreuves à l'adresse mail de l'ASA : contact@asamelun.com et dans l'espace « licenciés » du site www.asamelun.com

VOS CORRESPONDANTS

Des correspondants sont à la disposition des pratiquants des principales disciplines. Ils peuvent renseigner ou conseiller les licenciés ou les futurs licenciés sur les aspects administratif, technique et sportif et les règlements en vigueur.

- **Correspondant RALLYES Asphalté**
Pascal PELISSIER (06.46.37.41.05) ou pasc.pel@gmail.com
- **Correspondant RALLYES Terre**
Jean-Michel ZYLA (01.64.79.08.63) ou jeanmichelzyla@free.fr
- **Correspondant CIRCUITS**
Thierry TASSIN (06.87.44.35.26) ou t.tassin@orange.fr
- **Correspondant MONTAGNE et SLALOMS**
Olivier PIGNARD (06.81.91.98.51) o.pignard@chantin.fr
- **Correspondant Commissaires**
Philippe LALANCE (06.80.01.02.49) ou philippe.lalance@laposte.net

RECOMPENSES ASA MELUN

Pour figurer dans la liste des RECOMPENSES 2023 de L'A.S.A. MELUN, il faut impérativement :

- Etre à jour de ses cotisations,
- Participer aux réunions de l'association,
- Etre présent à l'assemblée générale et à la remise des prix,
- Apposer au moins un sticker ASA MELUN sur le véhicule et une broderie sur la combinaison,
- **Participer activement à l'organisation des épreuves de l'ASA Melun.**
- Faire preuve d'une collaboration efficace pour promouvoir l'ASA MELUN auprès de l'U.S.M, de la Mairie de MELUN et de la Presse, qui nous soutiennent dans nos organisations et nous permettent d'obtenir des subventions,
- Communiquer ses résultats de la saison à l'aide tableau disponible sur le site de l'ASA. Attention, seuls les résultats reçus dans les délais et exploitables seront pris en compte.
- Le Comité directeur de l'ASA Melun désignera, parmi les licenciés répondant à ces critères, ceux qui seront récompensés pour leur contribution à la vie de l'association et à sa représentativité.

ATTENTION. SEULS LES RESULTATS REÇUS DANS LES DELAIS ET EXPLOITABLES SERONT PRIS EN COMPTE. SUIVANT L'INTERET DES LICENCIES NOUS NOUS RESERVONS A L'ORGANISATION DE REMISE DES PRIX OU AUTRE

TROPHEE DES COMMISSAIRES

Ce Trophée a été créé pour récompenser les commissaires, notamment en leur remboursant leur licence.

Pour cela il sera pris en compte :

- D'être à jour de ses cotisations,
- La Participation obligatoire **aux épreuves organisées par l'ASA Melun**, sauf cas de force majeure validée par le Comité Directeur,
- La représentativité dans les épreuves (nombre, lieux, niveaux...).

